

Liste des organismes assujettis à la loi sur l'information<sup>A</sup> selon l'article 2 de la loi sur l'information et l'article 3 du présent règlement :

- Etablissement CCE.VD (centre cantonal d'exploitation);
- Caisse de pensions de l'Etat de Vaud;
- Université de Lausanne;
- Organisme médico-social vaudois;
- Office de l'assurance-invalidité pour le canton de Vaud;
- Société vaudoise pour la création de logements à loyers modérés;
- Fondation d'investissement rural;
- Caisse publique d'assurance de chômage;
- Fondation pour le financement du perfectionnement professionnel des métiers de bouche;
- Conseil du tourisme;
- Commission du secteur hôtelier;
- Office du Tourisme du canton de Vaud;
- Prométerre;
- Office central de la culture maraîchère;
- Fond d'investissement agricole;
- Office arboricole professionnel;
- Office des vins vaudois;
- Syndicats d'amélioration foncière;
- Etablissement d'assurance contre l'incendie et les éléments naturels du canton de Vaud.